

Bulletin officiel n° 7 du 13 février 2020

Edité par le M.E.S.R.I. le bulletin officiel de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte sur l'actualité des textes réglementaires : décrets, circulaires, arrêtés, notes de service, avis de vacances de postes, etc. Il édite également des numéros spéciaux et hors série.

Vacance des fonctions

Directeur de l'École centrale de Nantes

NOR : ESRS2000034V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École centrale de Nantes sont déclarées vacantes au 1er juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il aura vocation à inscrire son action dans le développement de la politique de site.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, une lettre de motivation et une note d'analyse des enjeux actuels et futurs de l'école sur le plan académique et scientifique, devront parvenir sous pli recommandé avec avis de réception, avant le 19 mars 2020 (cachet de La Poste faisant foi) à l'École centrale de Nantes - Direction générale des services - 1 rue de la Noë - BP 92101 - 44321 Nantes Cedex 3.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie de formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé Dgesip A1-5 - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05.